



Dossier de presse

#SEEPH 2020

50 % des aveugles ou malvoyants en âge de travailler sont sans emploi

Un Manifeste pour alerter sur les difficultés d'emploi des personnes handicapées visuelles et exiger l'accessibilité native des outils numériques.

"L'accessibilité numérique des logiciels professionnels, une condition sine qua non à l'emploi des déficients visuels » : c'est le constat de 10 ans d'expérience du Club Emploi de l'association GIAA apiDV.

Paris, le 16 novembre 2020. A l'occasion du Forum « Numérique et pratiques innovantes au service des déficients visuels » du 6 novembre dernier, le GIAA apiDV, association d'aveugles et malvoyants proactifs, a remis son manifeste à Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

Ce manifeste est un pavé dans la mare, sur un sujet qui avance beaucoup trop lentement selon l'association qui constate que 50% des personnes déficientes visuelles sont sans emploi. « Les déficients visuels ne sont pas seulement des consommateurs ou des utilisateurs de services, publics ou privés. Ce sont aussi des salariés, des indépendants ou des agents publics qui ont besoin d'outils accessibles et fonctionnels, sous peine de discrimination » assure le GIAA apiDV.

Ce manifeste, rédigé en partenariat avec les autres associations de déficients visuels et soutenu par le CNCPPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées), demande que l'accessibilité numérique, non seulement des sites internet mais également de tous les outils numériques et digitaux, soit prise en compte dès leur conception. C'est ce qu'on appelle l'accessibilité numérique native.

L'association a également alerté Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques. Ce dernier a répondu via une vidéo dans laquelle il pointe les exclusions que peut induire «un numérique qui n'a pas été conçu pour être accessible. Il confirme l'engagement de l'Etat pour développer l'accessibilité numérique. Au-delà des mots, le GIAA apiDV attend des actes et surtout des résultats concrets dans l'intérêt de l'emploi des déficients visuels.

Les enjeux sont importants, l'actualité récente l'a démontré une nouvelle fois. L'accessibilité numérique est un impératif. On ne peut plus admettre que des enseignants aveugles ou malvoyants

GIAA apiDV (anciennement Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes)
5, avenue Daniel Lesueur 75007 Paris

Tél. 01 47 34 30 00 – Courriel : giaa@giaa.org – Site Internet : www.giaa.org

Reconnu d'utilité publique depuis 1959 et habilité à recevoir des donations et legs – N° SIRET : 784 313 223 000 25



rencontrent des difficultés voire une impossibilité à utiliser les dispositifs de notation Pronote ou la plateforme d'enseignement à distance Ma classe à la maison parce que ces dispositifs ne sont pas accessibles.

Il n'est plus admissible que des logiciels métiers d'envergure mondiale, de type ERP ou CRM, ne soient que partiellement accessibles et imposent à des employés déficients visuels des ajustements personnels qui tiennent plus du bidouillage que de l'adaptation.

Le GIAA apiDV, dont le Club Emploi coach vers l'emploi les personnes déficientes visuelles depuis plus de 10 ans a fait le constat suivant. Si les outils numériques sont « une chance pour les aveugles et les malvoyants en leur ouvrant nombre de métiers autrefois impossibles, l'inaccessibilité de nombreux sites et logiciels professionnels limite leur champ d'action et – si on n'y prend pas garde – risque de devenir un nouveau handicap ». Et c'est encore plus vrai avec la multiplication des outils collaboratifs et de travail à distance.

L'association en est persuadée : « Les pouvoirs publics, le législateur ainsi que l'ensemble de la chaîne des acteurs du numérique doivent accompagner et faciliter cette prise de conscience et cette mobilisation en agissant chacun à leur niveau. » La société inclusive dont tout le monde parle mais pour laquelle peu agissent de façon concrète, doit commencer par l'accès à tous des outils numériques et pas seulement à quelques sites de services publics ou de e-commerce. « Cela fait presque 30 ans maintenant que ces outils existent. Il est temps d'agir » assure le GIAA apiDV.

A l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, du 16 au 22 novembre, le GIAA apiDV demande la mise en œuvre de 6 actions prioritaires pour soutenir l'emploi des personnes aveugles et malvoyantes: de l'obligation de formation des développeurs à l'accessibilité numérique pour tous, à l'incitation des donneurs d'ordre publics et privés à intégrer cette exigence dans leurs appels d'offre, en passant par la possibilité d'actions de groupe et la mise en place de véritables moyens de contrôles.

1. **Exiger de** France Compétences et de la Grande Ecole du Numérique (GEN) de ne plus accepter l'inscription de formations informatiques au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou au label GEN si l'accessibilité numérique n'est pas incluse. Imposer aux formations déjà inscrites d'intégrer le sujet sous peine d'être déréférencées.
2. **Étendre les actions de groupe**, actuellement réservées aux associations de consommateurs, aux actions fondées sur les violations à l'obligation d'accessibilité numérique.
3. **Financer une étude pour faire un état des lieux** en France et un benchmark international sur la situation de l'accessibilité des logiciels et applicatifs « métiers » les plus utilisés et partager les bonnes pratiques ainsi identifiées.
4. **Ériger l'accessibilité numérique en clause suspensive d'exécution** dans les appels d'offres de la commande publique.

GIAA apiDV (anciennement Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes)
5, avenue Daniel Lesueur 75007 Paris

Tél. 01 47 34 30 00 – Courriel : giaa@giaa.org – Site Internet : www.giaa.org

Reconnu d'utilité publique depuis 1959 et habilité à recevoir des donations et legs – N° SIRET : 784 313 223 000 25



5. **Se donner les moyens de contrôler l'obligation d'affichage du niveau d'accessibilité numérique** et du plan de mise en conformité, pour les sites et applications des organismes publics et entreprises réalisant un chiffre d'affaire annuel supérieur à 250 millions d'euros, comme la loi l'exige.

6. **Intégrer nativement « l'accessibilité numérique »** dans la conception des schémas directeurs des systèmes d'informations et le développement des solutions numériques, en s'appuyant sur les éditeurs de logiciels, les entreprises de services numériques (ESN) et leurs donneurs d'ordre. Contrôler le niveau d'accessibilité des solutions livrées à l'aide d'un prestataire spécialisé et indépendant.

A propos du GIAA apiDV

Le GIAA apiDV œuvre depuis plus de 70 ans pour l'autonomie sociale des personnes handicapées de la vue.

Cette association reconnue d'utilité publique développe des actions et propose des services pour promouvoir l'accès des personnes aveugles ou malvoyantes :

- à la culture
- aux études
- aux loisirs
- à l'emploi
- aux technologies

Dans le domaine de l'emploi, elle a déployé sur le territoire français un service unique d'accompagnement dédiée aux personnes aveugles ou malvoyantes en situation de recherche d'emploi, de formation, de reconversion ou de repositionnement professionnels. Grâce à une équipe de 30 accompagnateurs déficients visuels et voyants agissant en binôme.

Depuis sa création en 2008, ce Club Emploi a accompagné plus de 700 personnes.

Pour en savoir plus : www.apidv.org

VOS INTERLOCUTEURS

En Ile de France

- **Pierre Marragou**, non voyant, Président du GIAA apiDV.
Actif : chargé de projet fonds européens au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

- **Thibaut de Martimprey**, non voyant, administrateur du GIAA apiDV, membre du bureau en charge du numérique.
Actif : consultant chez Accenture France à Paris.

GIAA apiDV (anciennement Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes)

5, avenue Daniel Lesueur 75007 Paris

Tél. 01 47 34 30 00 – Courriel : giaa@giaa.org – Site Internet : www.giaa.org

Reconnu d'utilité publique depuis 1959 et habilité à recevoir des donations et legs – N° SIRET : 784 313 223 000 25



- **Jacques Bédhet**, responsable du Club Emploi du GIAA apiDV.
Retraité : ancien cadre dirigeant chez Air Products France puis Europe, déficient visuel au cours de ses 20 dernières années de carrière.

En Nouvelle-Aquitaine

- **Thierry Gelas**, responsable du Club Emploi du GIAA apiDV en Nouvelle Aquitaine et Occitanie.
Basé à Bordeaux.
Actif : Directeur plateforme relations clients chez Orange (en mécénat de compétences au profit du GIAA apiDV).

Dans le Grand Est.

- **Daniel Bouffier**, responsable du Club Emploi du GIAA apiDV pour le Grand Est et la Bourgogne.
Basé à Strasbourg.
Retraité : Ancien directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Alsace.

RESSOURCES DISPONIBLES EN LIGNE

<https://www.apidv.org/Forum-NUMERIQUE-ET-PRATIQUES-INNOVANTES-AU-SERVICE-DES.html>

- Replay video du forum du 6 novembre 2020 dédié à l'emploi
- Intervention vidéo de Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques
- Enregistrement vidéo de la remise du manifeste et débat avec Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques
- Extraits vidéo des différents intervenants

CONTACT PRESSE/MEDIAS

Stéphanie Zoccola 01 47 34 95 37 – 06 44 12 53 15
stephanie.zoccola@giaa.org

GIAA apiDV (anciennement Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes)
5, avenue Daniel Lesueur 75007 Paris

Tél. 01 47 34 30 00 – Courriel : giaa@giaa.org – Site Internet : www.giaa.org

Reconnu d'utilité publique depuis 1959 et habilité à recevoir des donations et legs – N° SIRET : 784 313 223 000 25